## DEBLOCAGE EXCEPTIONNEL DE LA PARTICIPATION ET DE L'INTERESSEMENT

Vous pouvez dès à présent demander le déblocage des sommes issues de la participation et/ou de l'intéressement placées sur votre Plan d'Epargne Entreprise ou votre Compte Courant Bloqué et versées avant le 1er janvier 2013 (les versements volontaires sont exclus du dispositif).

Vous ne pourrez effectuer qu'une seule demande de déblocage d'ici le 31 décembre 2013 au plus tard.

## Modalités financières du déblocage :

Le plafond de déblocage est fixé à 20 000 euros.

Le régime social et fiscal des sommes est identique à celui de la participation/intéressement devenus disponible (15.5% de charges sur la plus-value).

Les sommes débloquées doivent être utilisées pour l'achat d'un ou plusieurs biens, en particulier dans le secteur automobile, ou la fourniture d'une ou plusieurs prestations de service : les pièces justificatives doivent être tenues à la disposition de l'administration fiscale.

Pour votre information, NORAUTO ou la Société Générale seront tenus de déclarer à l'administration fiscale le montant des sommes débloquées.

## COMMENT EFFECTUER VOTRE DEMANDE DE DÉBLOCAGE ?

	Par internet	Par courrier
COMMENT?	Rendez-vous sur www.esalia.com dans la rubrique « Saisir une opération de remboursement »	complétez et retournez votre demande* à : Société Générale Epargne dans l'Entreprise TSA 59087 44918 Nantes CEDEX 09

Les frais de déblocage sont à la charge du collaborateur :

- ➤ Demande par voie électronique via le site de la Société Générale : 15 € TTC
- Demande par papier via un formulaire dédié envoyé à la Société Générale : 25 € TTC
- > + 4,20 TTC si demande de règlement par chèque

Le délai de traitement de vos demandes de déblocage varie en fonction des fonds choisis. Pour plus d'informations, veuillez vous rapprocher d'ESALIA.

## **CONNEXION AU SITE ESALIA**

Vos identifiant et code d'accès figurent sur vos relevés de compte ESALIA ainsi que les coordonnées téléphoniques et adresse.

